

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article L. 5 (1° et 2°) du code général de la fonction publique

NOR : SPRN2303416V

Emplois de directeurs adjoints ou directrices adjointes dans les établissements publics de santé proposés, aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale, hors classe ou classe exceptionnelle :

- Centres hospitaliers de Saint Quentin (Aisne) et de Péronne (Somme), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de Péronne » ;
- Centres hospitaliers de Saint-Quentin et de Chauny (Aisne), un emploi de « chargé des ressources humaines » ;
- Centre hospitalier de Soissons et EHPAD de Coucy-le-Château (Aisne), un emploi de « chargé des achats et de la logistique du centre hospitalier de Soissons »
- Groupe Hospitalier Sud-Ardenne à Rethel (Ardenne), deux emplois de :
 1. « chargé de la filière gériatrique et des affaires générales » ;
 2. « chargé des ressources humaines, des relations sociales et des affaires médicales » ;
- Centre hospitalier de Decazeville et EHPAD d'Aubin (Aveyron), un emploi de « directeur adjoint » ;
- Centres hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique (Aveyron), deux emplois de :
 1. « chargé des affaires financières, de contrôle de gestion, facturation et chef de projet de l'Hôpital médian » ;
 2. « chargé des ressources humaines et des affaires médicales » ;
- Centre hospitalier d'Aubagne et EHPAD de Roquevaire-Auriol (Bouches-du-Rhône), un emploi de « chargé des affaires médicales, des affaires générales et juridiques et du système d'information » ;
- Centre hospitalier universitaire de Caen Normandie et centre hospitalier de Falaise (Calvados), un emploi de « chargé du département des affaires médicales et de la recherche » ;
- Centres hospitaliers d'Angoulême, de la Rochefoucauld, de Ruffec et EHPAD d'Aigre (Charente), deux emplois de :
 1. « chargé de la politique gérontologique » ;
 2. « chargé des organisations et du système d'information hospitalier du groupement hospitalier du territoire de la Charente » ;
- Centre hospitalier d'Ajaccio (Corse-du-Sud), un emploi de « chargé des affaires économiques et de la logistique » ;
- Centres hospitaliers de Gueret, de Bourgneuf et EHPAD de Royère de Vassivière (Creuse), deux emplois de :
 1. « chargé du site du centre hospitalier de Bourgneuf et de la coordination commune » ;
 2. « chargé du pôle "finances – activité – performance – contractualisation interne – SIH" » ;
- Centres hospitaliers de Bergerac, de Belves et EHPAD de Villefranche du Périgord (Dordogne), un emploi de « chargé des ressources humaines (non médicales et médicales) » ;
- Centre hospitalier universitaire de Nîmes, centre hospitalier du Vigan, et EHPAD de Sauve, Saint-Gilles, Saint-Hippolyte-du-Fort, Beauvoisin et de Lasalle et de Ganges (34) (Gard), deux emplois de :
 1. « adjoint à la directrice des ressources humaines » ;
 2. « adjoint au directeur de la stratégie financière, chargé de l'optimisation des recettes d'activité » ;
- Centre hospitalier universitaire de Toulouse et centre hospitalier de Lavaur (Haute-Garonne), un emploi de « chargé de la recherche et de l'innovation » ;
- Centres hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers), un emploi de « chargé des finances et du système d'information du centre hospitalier d'Auch en Gascogne » ;

- Centres hospitaliers de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande, de Blaye et EHPAD de Coutras (Gironde), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de Blaye, chargé du suivi des finances, des travaux et des services économiques » ;
- Centre hospitalier universitaire de Montpellier (Hérault), un emploi d' « adjoint au directeur des affaires financières, de la contractualisation interne et des admissions, chargé du budget et des admissions » ;
- Centre hospitalier « Guillaume Régnier » à Rennes (Ille-et-Vilaine), un emploi de « chargé des travaux, de la sécurité et du patrimoine » ;
- Centres hospitaliers de Châteauroux-Le Blanc, de la Châtre, EHPAD d'Argenton-sur-Creuse et de Saint-Gaultier (Indre), deux emplois de :
 1. « directeur délégué du centre hospitalier de La Châtre, référent du pôle de psychiatrie Châteauroux - La Châtre » ;
 2. « chargé des systèmes d'information, des relations avec les usagers et des affaires juridiques du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc » ;
- Centre hospitalier d'Issoudun et Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés (CSPCP) d'Issoudun (Indre), un emploi de « directeur adjoint » ;
- Centre hospitalier universitaire de Tours, centres hospitaliers de Luynes et de Chinon, de Loches, de Membrolle-sur-Choisille, de Sainte-Maure-de-Touraine et EHPAD de l'Île-Bouchard et de Richelieu (Indre-et-Loire), deux emplois de :
 1. « chargé des affaires juridiques du centre hospitalier universitaire de Tours » ;
 2. « chargé de la qualité, de la patientèle et de la gestion des risques du centre hospitalier universitaire de Tours » ;
- Centre hospitalier « Louis Pasteur » à Dole (Jura), un emploi de « chargé de la performance » ;
- Centre hospitalier Agen - Nérac et EHPAD de Puymirol (Lot-et-Garonne), un emploi de « chargé de la direction du site de Nérac et de la direction déléguée d'un pôle clinique du site d'Agen » ;
- Centre hospitalier universitaire de Reims, Centres hospitaliers d'Épernay et de Montmirail, EHPAD d'Ay-Champagne et d'Avize (Marne), un emploi de « chargé des finances, de l'appui à la performance, du bureau des entrées et du service social au CHU de Reims » ;
- Centre hospitalier du « Haut Anjou » à Château-Gontier et EHPAD « Résidences du Val d'Oudon » (49) (Mayenne), un emploi de « chargé de la stratégie et des coopérations ; directeur référent de pôle d'activités médicales » ;
- Centre hospitalier universitaire de Nancy, centres hospitaliers de Dieuze (57), de Pont-à-Mousson et centre hospitalier intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle), trois emplois de :
 1. « directeur de cabinet du centre hospitalier universitaire de Nancy » ;
 2. « chargé des affaires financières, de la facturation et de l'appui à la performance » ;
 3. « chargé du département "ville, médico-social, hôpital" » ;
- Centre hospitalier « Bretagne-Atlantique » à Vannes, centres hospitaliers de Ploërmel, de Josselin, de Belle-Île-en-Mer et EHPAD de Malestroit et de Quiberon (Morbihan), un emploi de « chargé des achats du Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique, chargé des équipements, des fonctions logistiques et hôtelières » ;
- Centres hospitaliers de Lorquin, de Jury-les-Metz et EHPAD de Fénétrange (Moselle), un emploi de « chargé des affaires financières » ;
- Centre hospitalier de Nevers, centre hospitalier de Cosne-sur-Loire, centre hospitalier « Henri Dunant » de la Charité-sur-Loire, centres hospitalier de Decize, de Château-Chinon, de Lormes, CLD de Luzy, CLS de Saint Pierre-le-Moultier et CHS « Pierre Lôo » de La-Charité-sur-Loire (Nièvre), un emploi de « chargé des ressources humaines » ;
- EPSM Lille-Métropole à Armentières, EPSM de l'agglomération Lilloise à Saint-André-Lez-Lille et EPSM du Val de Lys Artois à Saint-Venant (62) (Nord), un emploi de « chargé du système d'Informations du GHT Psychiatrie Nord Pas-de-Calais, rattaché à l'EPSM Lille Métropole » ;
- Centre hospitalier de Tourcoing (Nord), un emploi de « chargé de la stratégie et des affaires médicales » ;
- Centre hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge et centre hospitalier de Fellerries-Liessies à Fellerries (Nord), un emploi de « chargé des ressources humaines et du dialogue social » ;
- Centre hospitalier de Dunkerque (Nord), un emploi de « chargé des affaires financières et du contrôle de gestion » ;
- Centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon et EHPAD de Beaulieu les Fontaines, de Cuts et d'Attichy-Tracy-le-Mont (Oise), deux emplois de :
 1. « chargé des ressources matérielles (achats, logistique, travaux, biomédical) » ;
 2. « chargé de l'innovation, de la recherche et du système d'information » ;
- Groupe hospitalier public du Sud de l'Oise (GHPSO) et EHPAD de Nanteuil-Le-Haudouin (Oise), un emploi de « chargé de la stratégie et des affaires médicales » ;

- Centre hospitalier de l’Aigle (Orne), un emploi de « chargé des ressources humaines, des affaires médicales et de la stratégie » ;
- Centres hospitaliers de Lens, de Béthune-Beuvry, d’Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) et de La Bassée (Nord), un emploi de « chargé du pilotage médico-économique et des affaires financières » ;
- Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), un emploi de « chargé des affaires générales » ;
- Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et centre hospitalier de Montluçon - Nérès-les-bains (Allier), deux emplois de :
 1. « chargé des affaires financières, des admissions, de la facturation et du contrôle de gestion du centre hospitalier de Montluçon - Nérès les Bains (Allier) » ;
 2. « chargé des affaires générales du centre hospitalier de Montluçon - Nérès les Bains (Allier) » ;
- Groupe hospitalier « de la région de Mulhouse et Sud-Alsace » à Mulhouse (Haut-Rhin), un emploi de « référent des pôles pharmacie-stérilisation, biologie, sante publique, imagerie » ;
- Pôle Santé Sarthe et Loir à La Flèche (Sarthe), un emploi de « chargé de la filière gériatrique et du secteur médico-social » ;
- Assistance publique-hôpitaux de Paris (Paris), cinq emplois de :
 1. « chargé du projet d’institut du cerveau de l’enfant. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord – Université Paris Cité » ;
 2. « chargé des affaires financières. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay » ;
 3. « chargé de la stratégie et de la recherche. Groupe Hospitalo-universitaire APHP. Centre Université Paris Cité » ;
 4. « adjoint au directeur des ressources humaines. Groupe Hospitalier universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité » ;
 5. « chargé des finances. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité » ;
- Centre hospitalier intercommunal « du Pays des Hautes Falaises » à Fécamp (Seine-Maritime), un emploi de « chargé des affaires financières et du pilotage de gestion » ;
- Grand Hôpital de l’Est Francilien et centre hospitalier de Jouarre (Seine-et-Marne), un emploi de « directeur délégué de pôle » ;
- Groupe hospitalier Sud Ile-de-France à Melun et établissement public gérontologique de Touran-en-Brie (Seine-et-Marne), deux emplois de :
 1. « chargé des ressources humaines » ;
 2. « chargé de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche clinique » ;
- Centre hospitalier du Sud-Seine-et-Marne et EHPAD de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon (Seine-et-Marne), un emploi de « chargé de mission » ;
- Centres hospitaliers intercommunaux de Poissy-Saint-Germain-en-Laye et Meulan-les-Mureaux, centre hospitalier de Mantes-la-Jolie (Yvelines), un emploi d’ « adjoint au directeur des ressources humaines » ;
- Centres hospitaliers de Versailles, de Plaisir, du Vésinet, centre hospitalier de La Mauldre à Jouars-Pontchartrain et EHPAD « les Aulnettes » à Viroflay (Yvelines), un emploi de « directeur délégué du centre hospitalier de La Mauldre » ;
- Centre hospitalier universitaire d’Amiens, centre hospitalier de Doullens, centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye et EHPAD de Domart-en-Ponthieu (Somme), deux emplois de :
 1. « adjoint au sein du pôle ressources humaines et développement professionnel » ;
 2. « directeur délégué du centre hospitalier de Doullens et de l’EHPAD de Domart-en-Ponthieu » ;
- Centres hospitaliers d’Albi, de Gaillac, de Graulhet et EHPAD de Rabastens (Tarn), un emploi de « chargé de la direction de l’hôpital de Graulhet et de l’EHPAD de Rabastens, directeur délégué du pôle gériatrie du centre hospitalier d’Albi » ;
- Centre hospitalier intercommunal de Castelsarrasin-Moissac (Tarn-et-Garonne), un emploi de « chargé des finances, des travaux et de la logistique » ;
- Centre hospitalier intercommunal de Toulon/La-Seyne-sur-Mer et centre hospitalier de Hyères (Var), un emploi de « chargé de la direction commune, des approvisionnements, de l’hôtellerie, de la logistique et du développement durable » ;
- Centre hospitalier universitaire de Limoges, centres hospitaliers de Saint-Yrieix-la-Perche, de Saint-Junien et EHPAD de Rochechouart (Haute-Vienne), un emploi de « directeur de cabinet, chargé de la communication et des affaires juridiques du CHU de Limoges » ;
- Centre hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes (Essonne), un emploi de « chargé des affaires financières et du contrôle de gestion » ;
- Etablissement public de santé national de Fresnes (Val-de-Marne), un emploi de « chargé des services économiques et financiers, des ressources humaines, du service informatique et de la logistique » ;

- Hôpital Nord-Ouest-Val-d'Oise à Pontoise et EHPAD de Luzarches (Val-d'Oise), un emploi de « chargé des ressources humaines » ;
- Centres hospitaliers de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et EHPAD de Saint-Martin (Guadeloupe), un emploi de « chargé des ressources humaines et des services économiques, logistiques et travaux » ;
- Centre hospitalier universitaire de Guadeloupe à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), un emploi de « chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et des systèmes d'information » ;
- Centre hospitalier de Mayotte (Mayotte), trois emplois de :
 1. « chargé des affaires médicales » ;
 2. « chargé des sites extérieurs » ;
 3. « chargé des opérations ».

Peuvent faire acte de candidature :

1. Les directeurs et directrices d'hôpital titulaires ;
2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2023 des personnels de direction des établissements énumérés à l'article L. 5 (1° et 2°) du code général de la fonction publique (arrêté du 1^{er} décembre 2021) ;
3. Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emplois d'un niveau comparable au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
 - la photocopie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel,
 - l'arrêté fixant l'échelonnement indiciaire de ce corps ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire.

Toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé auprès de l'établissement de santé concerné.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-dh-da@sante.gouv.fr

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et accompagnée d'un *curriculum vitae*. Aucune candidature ne pourra être prise en compte sans l'avis du chef d'établissement d'origine.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.